



DEPUIS LE 25 MAI 2018, LE RÈGLEMENT A CHANGÉ ...

Mettez vous en conformité !



Depuis le 25 Mai 2018, le nouveau règlement sur la protection des données personnelles est entré en vigueur.

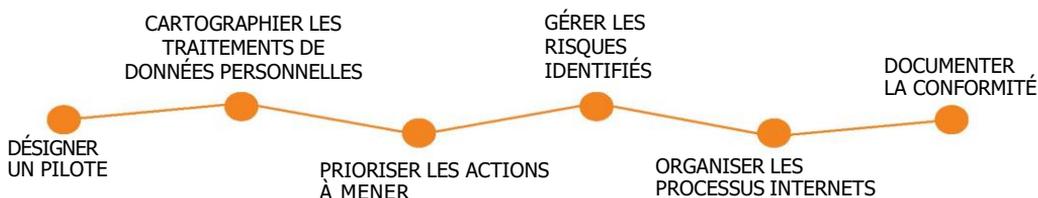
Tous les acteurs publics et privés sont concernés. Ceux ne respectant pas ce nouveau règlement peuvent faire l'objet de sanctions administratives importantes en cas de méconnaissance des dispositions du règlement.

Conformez-vous au nouveau règlement en toute simplicité

Pour vous accompagner dans vos démarches, HOSTEUR, en partenariat avec POSPHORUS Technologies, a développé l'outil Diod RGPD pour vous permettre de vous mettre en conformité avec le règlement.

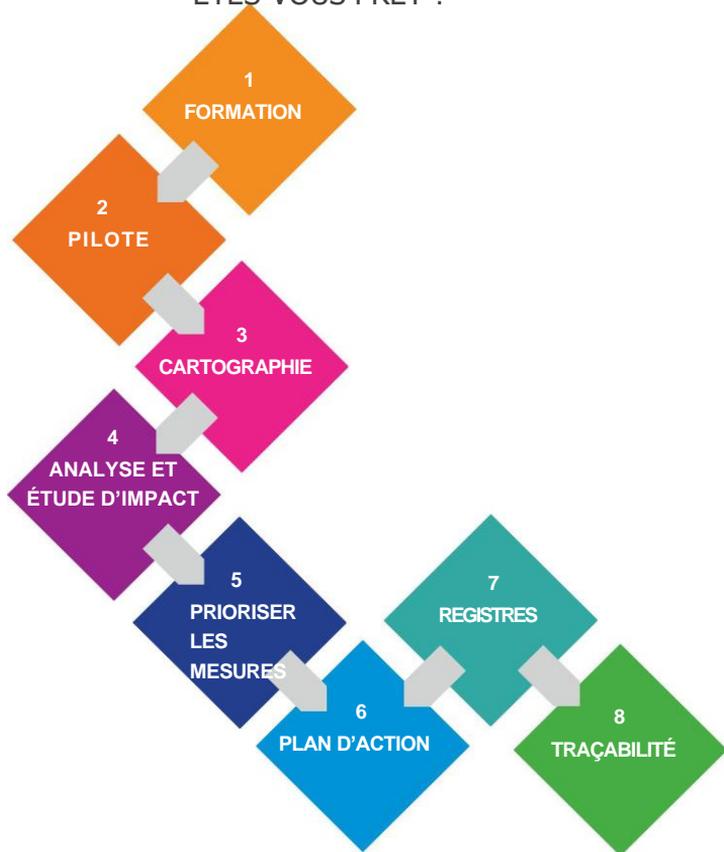
MÉTHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA MISE EN CONFORMITÉ AU RGPD

1ère Étape	Formation à la Compréhension au RGPD
	<p>Il est important que les chefs d'entreprises et l'ensemble des collaborateurs comprennent les enjeux et le périmètre du RGPD. Tous les utilisateurs et responsables de traitements dans l'entreprise doivent être informés et sensibilisés aux bonnes pratiques.</p> <p>Cette formation est effectuée par nos experts RGPD dans nos bureaux ou dans vos locaux pour répondre aux besoins spécifiques de votre entreprise.</p>
2ème Étape	Mise en place de notre outil d'accompagnement Diod RGPD et nomination d'un Pilote
	<p>Un outil développé par nos ingénieurs et conçu en partenariat avec des DPO et Avocats afin de répondre spécifiquement aux différentes étapes de mise en conformité et de concevoir vos registres et votre documentation.</p> <p>Chaque utilisateur et responsable de traitement bénéficie d'un compte avec ses codes d'accès personnels pour déclarer ou suivre ses traitements.</p> <p>Le pilote désigné est le responsable de la Gouvernance des données en interne et devra constituer et regrouper la documentation nécessaire pour prouver la conformité au règlement, il est le principal interlocuteur avec le DPO.</p>
3ème Étape	Accompagnement et conseils dans la réalisation de votre Cartographie
	<p>L'outil Diod RGPD permet de réaliser un vrai écosystème autour du nouveau règlement sur la protection des données personnelles à appliquer dans l'entreprise :</p> <p>Vos systèmes d'information sont audités et répertoriés afin de cartographier chaque traitement de chaque utilisateur dans l'entreprise. Votre DPO, qu'il soit interne ou externe pourra ainsi analyser chaque traitement, vous proposer les mesures à prendre et le plan d'action à mettre en place pour se mettre en conformité.</p>



HOSTEUR votre partenaire RGPD

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) ÊTES-VOUS PRÊT ?



L'outil Diod RGPD vous accompagne en 8 étapes
pour votre mise en conformité au RGPD

Votre Conseillé RGPD:
contact@hosteur.com

8 ÉTAPES CLÉS POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

OUTIL DIOD RGPD	
1 FORMATION	Formation du responsable de Traitement et de ses collaborateurs pour comprendre les enjeux et le périmètre du RGPD, sous forme de 6 modules vidéos et 6 QCM.
2 PILOTE	Désigner un Pilote en charge des actions à mener.
3 CARTOGRAPHIE	État des lieux des traitements contenant des données à caractère personnel, par système et par utilisateur.
4 ANALYSE ET ÉTUDE D'IMPACT	Identifier les risques engendrés par les traitements contenant des données à caractère personnel.
5 PRIORISER LES MESURES	Prioriser les mesures à prendre pour se conformer aux obligations du RGPD.
6 PLAN D'ACTION	Planification des mesures à prendre pour se conformer aux obligations du RGPD.
7 REGISTRES	Accompagnement à la création du registre des traitements contenant des données personnelles. Documentations des actions et des mesures mises en place.
8 TRAÇABILITÉ	Outil d'aide au suivi des demandes d'information, de rectifications ou d'effacement des données personnelles. Module d'aide à la notification des violations des données personnelles.